

Sans toit, ni loi !

Rubrique ludique dont le titre est emprunté à celui du film d'Agnès Varda (1985)

J'erre et je vaque en pays yennois sur ses collines d'un vert si tendre d'où émerge le bourg blotti au fond du val du Rhône avec ses toits de tuiles, bien rangés le long d'un axe principal rectiligne.

D'aucuns artistes locaux à l'œil aguerris n'hésitent pas à en faire une huile avec leurs pinceaux bien rangés dans leur étui comme les toits de tuiles le sont, aussi en rond autour du chemin de Ronde.

Au détour de ce chemin de Ronde permettant un angle de vision de l'église classée, un bloc formé d'un assemblage de tôles pas encore si rouillées m'est apparu, sans toit de tuiles, lui !

Ce bloc a un nom, c'est la maison de la Dent du Chat, ouverte sur une cour intérieure mais quasi-fermée sur l'extérieur pour les arrivants en quête, comme je le suis, de l'harmonie suggérée par les toits du bourg médiéval de Yenne.

Maison nouvelle, maison futuriste en rupture des lois régissant le classement historique du site, sans toit en connivence avec les maisons anciennes, maison défiant les lois d'usage et d'une provocation inouïe pour ma vision du bourg avec ses toits si bien alignés.

En pays de terres agricoles, je fus plus qu'atterré encore de l'impression laissée par les bâtiments dit d'humanisation des lieux de vie destinés à nos aïeux, à toit si incliné et arasé à l'aplomb des murs et possédant un niveau subenterré comme par anticipation pour ses locataires.

L'équilibre inexistant des formes et entre les façades à bois défraîchis et le toit peu visible m'est apparu d'une rare platitude architecturale et contraire aux lois locales architecturales.

Ce n'est qu'une lecture extérieure que je propose et qui n'est rien face aux dysfonctionnements connus de cet édifice encore neuf, et ce, à l'encontre des lois de la construction.

Ma lecture apaisante des paysages naturels autour de Yenne, entre lacs, montagnes et fleuve, entre alpages et vignobles contrebalancera-t-elle ma lecture amère et outrée des nouvelles constructions sans toit, ni loi à Yenne ?

Je n'en suis pas sûr.

*Christian Chapeau*  
*ingénieur en constructions civiles*